

DECLARATION COMMUNE

ENTRE

**LA MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES
ET DE LA FRANCOPHONIE DU QUEBEC**

ET

**LE MINISTRE FLAMAND DE LA CULTURE, DES MÉDIAS,
DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES BRUXELLOISES**

**PORTANT SUR LA COLLABORATION DANS LE DOMAINE
DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

Réunis à Bruxelles, le 12 décembre 2018, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, madame Nadine Girault, et le ministre flamand de la Culture, des Médias, de la Jeunesse et des affaires Bruxelloises, monsieur Sven Gatz, expriment leur volonté de stimuler et d'intensifier la collaboration en matière de culture et de communications, notamment dans le secteur du spectacle jeune public.

Les ministres rappellent les liens d'amitié de longue date qu'entretiennent le Québec et la Flandre, facilités notamment par l'établissement, en 1972, de la Délégation générale du Québec à Bruxelles. Ils soulignent également les collaborations culturelles fructueuses qui se sont tissées entre les administrations, les institutions, les artistes ainsi que les entreprises culturelles de part et d'autre. À cet égard, ils se réjouissent de l'accent mis en œuvre sur la coopération gouvernementale naissante en spectacle jeune public qui a déjà donné lieu à deux missions croisées d'une dizaine d'experts de part et d'autre de l'Atlantique et prend maintenant la forme d'un appel à projets conjoint. Ils encouragent la réalisation de coproductions et de distributions réunissant les talents des compagnies québécoises et flamandes dans le domaine du spectacle jeune public.

Par ailleurs, les ministres soulignent l'importance des retombées économiques du rayonnement à l'étranger de la culture. Ils se réjouissent également de la qualité et la maturité des productions en arts de la scène tant au Québec qu'en Flandre. Ils entendent favoriser le développement d'une collaboration accrue et mutuellement bénéfique pour les artistes québécois et flamands dans le domaine de la culture et des communications.

Par conséquent, ils encouragent les initiatives conjointes des divers organismes publics et privés, notamment afin de :

- favoriser la circulation des œuvres, des artistes, des organismes et des entreprises culturelles de part et d'autre;
- accentuer les échanges d'expertise et les coproductions dans différents secteurs, dont celui du spectacle jeune public;
- inciter les échanges entre les créateurs du Québec et de la Flandre en vue de perfectionner et de diversifier leurs compétences.

Également, les ministres reconnaissent la culture comme une composante transversale majeure du développement durable de chaque société. Ils affirment l'importance des principes énoncés dans la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée le 20 octobre 2005 par la Conférence générale de l'UNESCO et déclarent leur intention de travailler conjointement à des actions qui s'insèrent dans l'esprit de cette convention, entre autres dans l'environnement numérique.

Fait à Bruxelles, le 12 décembre 2018, en double exemplaire, en langue française et néerlandaise.

(Original signé)

Nadine Girault
Ministre des Relations internationales
et de la Francophonie du Québec

(Original signé)

Sven Gatz
Ministre flamand de la Culture, des
Médias, de la Jeunesse et des
Affaires Bruxelloises